

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

38 - ISERE

COMMUNE DE SAINTE MARIE DU MONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 20h30, le Conseil municipal de Sainte-Marie-du-Mont, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Clément BONNET, Maire.

Étaient présents : Bonnet Clément, Pinquet Susie, Pelloux Frederic, Perrin Deborah, Ouvrier-Bonnaz, Vincent Romain, Labbey Sarah.

Étaient absents excusés : Jegou Anton, Wilquin Maxime, Bouchet Flochet Laurine

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) parmi les membres présents.

1. Approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024, établi par le Trésorier municipal, a été présenté au Conseil. Il retrace fidèlement les opérations budgétaires de l'exercice écoulé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion 2024 sans observation.

2. Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024. Après en avoir pris connaissance, les élus en débattent. Conformément à la réglementation, le Maire se retire pendant le vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (hors Maire) :

- Approuve le compte administratif 2024.

3. Affectation des résultats 2024

Suite à l'approbation des comptes, le Conseil doit affecter les résultats de l'exercice 2024. L'excédent de fonctionnement est proposé en report au budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Affecte l'excédent de fonctionnement au budget 2025 selon la proposition du Maire.
-

4. Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2024, sans augmentation, afin de ne pas alourdir la charge fiscale des habitants :

- Taxe foncière bâti : 46,22 %
- Taxe foncière non bâti : 82,86 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,18%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote le maintien des taux de fiscalité locale pour l'année 2025.
-

5. Approbation du budget primitif 2025

Le Maire présente le budget primitif 2025, équilibré en dépenses et en recettes. Il intègre notamment les projets en cours : rénovation de la salle polyvalente, gestion des logements, entretien des voiries, etc.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 tel que présenté.
-

6. Attribution de subventions aux associations

Le Maire soumet au vote du Conseil la répartition des subventions aux associations locales pour l'année 2025, dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue les subventions aux associations selon la liste proposée, soit 200 € à l'ACCA de Sainte Marie du Mont, 500 € à l'association Carottes et pissenlit, 800 € à l'association Sainte Marie du Mont nature, 500 € à l'ONG Solidarités internationales

et autorise le Maire à procéder aux versements.

Point débattu par le Conseil

1. Mairie – Raccordement à la fibre

Le Maire informe que la mairie n'est toujours pas raccordée à la fibre, malgré la résiliation de l'ancien contrat satellitaire. Des démarches sont en cours avec l'opérateur chargé du déploiement. Le Conseil s'interroge sur la possibilité de relancer les services compétents ou de recourir à une solution temporaire, si la situation ne se débloque pas rapidement.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, Clément BONNET

Le/la secrétaire de séance, Susie Pinquet